

Inégalités et mobilité intergénérationnelle : évolutions et prises en compte par la recherche et le politique

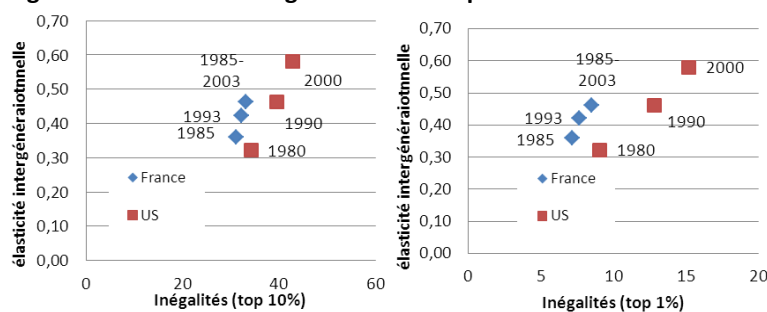
Ce papier revient sur la place accordée dans les sociétés occidentales par le politique et les chercheurs à la question des inégalités de revenus et de la mobilité intergénérationnelle.

On assiste depuis de nombreuses années à une montée des débats politiques ou académiques concernant l'augmentation et le niveau des inégalités dans les pays de l'OCDE. En particulier, le sujet est jugé d'importance selon le [rapport annuel sur les risques mondiaux du World Economic Forum](#) qui organise le forum de Davos du 22 au 25 janvier 2014. Dans un [billet antérieur](#), nous avons présenté le débat académique qui a lieu en Amérique du Nord autour des inégalités de revenus et de la mobilité intergénérationnelle des revenus (l'évolution moyenne des revenus entre les générations, *i.e.* de parents à enfants). Le niveau intolérable ou pour le moins parfaitement impressionnant des inégalités dans la société américaine y génère en effet depuis de très nombreuses années des débats importants. Nous revenons dans ce billet sur les évolutions des inégalités et de la mobilité intergénérationnelle et sur leurs prises en compte dans les débats académiques et politiques.

Evolutions comparées des inégalités et de la mobilité intergénérationnelle

Introduite par Miles Corak (économiste canadien), la « [courbe de Gatsby le Magnifique](#) » représente le lien entre inégalités et mobilité intergénérationnelle des revenus dans les sociétés modernes, originellement à partir de données internationales (différents pays) et pour une année donnée. Nous présentons ci-après le lien inégalités-mobilité et son évolution pour la France et les Etats-Unis de 1985 à 2003. Nous utilisons comme indicateurs d'inégalités l'indicateur des « Top Incomes Shares », ou *part des revenus touchés par les personnes appartenant à des groupes de revenu du « haut de l'échelle » dans le total des revenus individuels*, pour une année donnée : ici, nous mobilisons le top 10 % et le top 1% (source : [The World Top Incomes Database](#), revenus *avant* transferts sociaux et impôts). L'indicateur de mobilité intergénérationnelle retenu est l'élasticité intergénérationnelle des salaires (sensibilité du salaire à une modification du revenu du père) : *plus l'indicateur est élevé, plus la position des enfants en termes salariaux est proche par rapport à celle de leurs parents, et donc plus la mobilité est réduite* dans le pays considéré (source des données : [Lefranc & Trannoy \(2005\)](#) et [Lefranc, Ojima & Yoshida \(2008\)](#) pour la France, et [Aaronson & Mazumder \(2005\)](#) pour les Etats-Unis).

Graphique : Inégalités et mobilité intergénérationnelle pour la France et les Etats-Unis, 1985-2003



Source : données collectées par l'auteur à partir des sources pré-mentionnées.

Lecture des graphiques : pour l'année 1993, le coefficient de mobilité intergénérationnelle est de 0.42 en France contre 0.46 aux Etats alors que le niveau d'inégalités mesuré par le top 10% est respectivement de 32.2% et 39.5% : la mobilité intergénérationnelle mesurée est donc supérieure en France et le niveau des inégalités moins élevé.

La relation « de Gatsby », inverse entre mobilité intergénérationnelle et inégalités observées en coupe instantanée par Corak pour un ensemble de pays semble se vérifier *au sein d'un même pays, dans le temps* (une exception : la France quand on considère le coefficient de Gini).

Note méthodologique : pour 1985 les points « France » et « Etats-Unis » diffèrent de ceux de [Corak](#), qui prend une source différente pour l'indicateur d'inégalités et des données différentes pour l'élasticité intergénérationnelle pour les Etats-Unis. La comparaison des points entre France et Etats-Unis doit s'effectuer avec précaution pour des raisons de sources différentes. Les évolutions temporelles au sein d'un même pays sont également à prendre avec précaution, un débat assez fort portant par exemple sur les « bonnes mesures » de la mobilité aux Etats-Unis. Par ailleurs, un [travail très récent de Chetty, Hendre, Kline et Zaez](#) indiquerait plutôt une stabilité de la mobilité intergénérationnelle aux Etats-Unis sur la période de 1983 à 1993.

La prise en compte par le politique

Dans une [allocution du 4 décembre 2013](#), le président des Etats-Unis Barack Obama aborde explicitement le problème des inégalités combiné à une mobilité intergénérationnelle faible dans la société américaine : « (...) *Les évolutions combinées d'inégalités accrues et de mobilité décroissante constituent une menace fondamentale pour le Rêve Américain, notre mode de vie, et ce que nous défendons dans le Monde. Et ce n'est pas simplement une affirmation morale que je fais ici. Il y a des conséquences concrètes à l'augmentation des inégalités et à la mobilité réduite (...)* » (extrait, traduit par l'auteur). Le débat sur la question au niveau académique reste assez vif en Amérique du Nord (cf. le [billet de blog](#) déjà cité). En France, les questions de mobilité intergénérationnelle ont surtout été abordées par les sociologues, et notamment après les travaux prégnants de Bourdieu et Passeron (*Les Héritiers* et *La Reproduction*) qui insistent sur le rôle du système éducatif dans la reproduction sociale, donc sur la mobilité « sociale ». La question de l'impact de l'école sur les inégalités sociales reste toujours d'actualité (voir par exemple Baudelot et Establet, *L'élitisme républicain*). Par contre, il existe très peu d'articles estimant la mobilité intergénérationnelle des revenus pour le cas de la France (un des rares exemples : [l'article de Lefranc et Trannoy](#)). Au niveau politique, la question des inégalités est surtout apparue traitée les dernières années en France à travers les débats sur la fiscalité des personnes et le bouclier fiscal, ou bien à travers des statistiques ou travaux soulignant l'augmentation continue de la pauvreté (voir le [rapport de l'IGAS remis au Premier Ministre le 23 janvier 2014](#)). Les questions de mobilité intergénérationnelle y sont plutôt traitées (tout comme au niveau académique) par le politique en termes de mobilité sociale.

Points de débats : intérêts académiques et politiques

Pour conclure, certains points nous semblent importants :

- Des débats ou travaux réguliers s'inscrivent en France sur le thème de la mobilité sociale (un exemple : prochaine [conférence du sociologue Camille Peugny à Lille organisée par le Conseil régional Nord-Pas de Calais](#)).
- Les travaux concernant la mobilité *des revenus* entre générations en France sont rares.
- Ce dernier point s'explique en partie par le manque de données : il y a un besoin de données statistiques permettant d'enrichir la connaissance et l'analyse de la mobilité intergénérationnelle en France. Par exemple, le délai entre deux productions de l'enquête Formation et Qualification Professionnelle (de l'Insee) qui est la principale source de données statistiques en France pour étudier la mobilité intergénérationnelle ne cesse de se rallonger : de 6 ans entre les vagues 1964 et 1970 à 10 ans entre les vagues 1993 et 2003. La nouvelle version va être produite en 2014 (et ne sera pas disponible a priori avant 2016).
- La question de la mobilité intergénérationnelle n'est pas abordée de manière aussi frontale ou explicite que celle des inégalités dans l'agenda des pouvoirs publics et des actions publiques, et non problématisée par rapport à l'évolution des inégalités.

A l'heure où le gouvernement français se focalise de manière prioritaire et forte sur une politique de réduction générale des dépenses publiques, le problème des inégalités en France et tout particulièrement celui de leur reproduction reste entier. Verra-t-on avant la fin du quinquennat de François Hollande le problème de la mobilité intergénérationnelle abordé de front lors d'un conseil des ministres ou d'une conférence de presse dédiée ?